# REGLEMENT « MAGIC' COLOR » 2023 Samedi 13 mai 2023

#### **Organisateur:**

Centre Social Rural La Magic 28 rue de la Chaume 03110 Broût Vernet

Tel: 04 70 58 20 68

#### Article 1:

Le Centre Social La Magic organise la « Magic' Color » à Cognat Lyonne (03110), départ devant la salle des fêtes, le samedi 13 mai 2023.

Le concept : deux parcours, 1 course/marche non chronométrée ouverte à tous (à partir de 6 ans), pour le simple plaisir de courir, ou de marcher en musique mais aussi de faire la fête et de partager un moment unique et 1 parcours d'obstacles « écocitoyens » pour les 3-5 ans.

Pour le parcours des 5km, les organisateurs et bénévoles projetteront de la poudre d'amidon aux pigments coloré (hypoallergénique) sur les coureurs/randonneurs mais également sur les enfants (de plus de 6 ans) qui pourront y participer, grâce à la présence d'un adulte.

Les enfants âgés de 6 à 14 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte payant.

Les 14/18 ans non accompagnés d'un adulte devront présenter une autorisation parentale.

Chaque participant recevra un pack de départ, qui contient un sac à dos, un tee-shirt blanc, un sachet de poudre colorée et une bouteille d'eau.

A la fin des deux parcours un décompte sera donné, pour que tous les participants lancent leurs sachets de poudre colorée en l'air pour une explosion de couleurs.

Concernant les enfants de 3 à 5 ans, un petit parcours d'obstacles adapté à leur âge sera proposé sur un espace dédié à côté de la salle des fêtes.

Au rendez-vous : course, musique, stands infos du centre social La Magic et des associations de la commune, ambiance festive.

La course d'environ 5 kms, débutera à 17h par un échauffement en musique animé par Clara (habitante de la commune et professeur de gym) pour un départ à 17h30. Pour rappel, il n'y a pas de chronomètre, l'idée étant d'arrivé coloré le plus possible à la fin de la course tout en s'amusant.

Ci-dessous le programme de la manifestation :

15h-17h: accueil et retrait du pack des coureurs (sac, tee-shirt, bouteille d'eau, sachet de poudre colorée)

17h : échauffement en musique

17h30 : départ des deux parcours devant la salle des fêtes

18h30 : fin de la course et lancer de poudre

19h : repas animé par un DJ 15h-18h30 : stands & animations

#### **Article 2 : CERTIFICAT MEDICAL**

Il n'y a pas de certificat médical à fournir puisque l'épreuve est non sportive, non chronométrée.

#### **Article 3 : RAVITAILLEMENTS**

Aucun ravitaillement n'est prévu pendant la course. Mais...

Une petite bouteille d'eau sera remise gratuitement à chaque participant au départ de la course.

#### **Article 4: INSCRIPTION ET FRAIS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se font :

Soit en ligne via le site Helloasso ou soit directement auprès de La Magic (28 rue de la Chaume 03110 Brout-Vernet – 04 70 58 20 68 – contact@lamagic.fr - ) à partir du 13 mars 2023.

### Tarifs parcours seul:

- De 2 à 5 ans (parcours d'obstacle) : 3€

Moins de 12 ans pour le parcours des 5 kms : 8€
Plus de 12 ans pour le parcours des 5 kms : 10€

#### Tarif repas seul:

Moins de 12 ans : 12€
Plus de 12 ans : 16€

### Tarif parcours + repas :

- Moins de 12 ans : 16€ - Plus de 12 ans : 20€

En fonction des places restantes, les dernières inscriptions pourront se faire sur place à partir de 15h.

Les inscriptions sur place seront closes définitivement une demi-heure avant le départ de la course.

Toutes les personnes qui participent à la course doivent être inscrites.

Pour toute inscription d'un mineur pour la course, l'autorisation parentale située en bas de la fiche d'inscription est obligatoire.

Attention, le nombre de participants est limité à 300. Nous faisons une estimation des tailles de tee-shirts pour passer commande donc les premiers participants arrivés sont les premières personnes garanties d'avoir la bonne taille commandée.

#### **Article 5 : ASSURANCE ET SECURITE**

Une assurance globale de type Responsabilité Civile est contractée par l'organisateur pour couvrir la course.

L'équipe organisatrice s'engage à mettre en place toutes les dispositions nécessaires concernant la sécurité des participants, spectateurs, bénévoles. Des signaleurs bénévoles seront présents sur le parcours, et seront facilement identifiables d'un gilet jaune tout au long du circuit et plus particulièrement à chaque carrefour et croisement. Une équipe de secours sera présente tout au long de la manifestation.

En l'absence d'officiels parcours, les participants s'engagent à respecter « le code de la route », ainsi que les consignes communiquées par les organisateurs.

# **Article 6 : ACCOMPAGNATEURS**

Les véhicules officiels sont les seuls autorisés à suivre la course : organisateurs, véhicules des services de police, ambulances.

Les spectateurs des coureurs en voiture, moto, scooter, vélo et autres sont interdits sur le parcours.

L'organisation ne prendra aucune responsabilité concernant les véhicules présents qui peuvent être tâchés par de la poudre de couleur.

#### **Article 7 : PARCOURS**

Le départ de la course sera donné devant la salle polyvalente à 17h30.

Les participants effectueront un parcours dans la zone qui sera balisée par les organisateurs.

Le circuit fera une boucle de 5 kms, où 5 portes seront installées. Coureurs et marcheurs recevront de la poudre colorée dès qu'ils franchiront une porte.

L'arrivée de la course se fera également au niveau de la salle polyvalente et la fin de la course sera signalée au micro 1h après le départ c'est à dire à 18h30 pour un lancer de sachet de poudre général.

Il est interdit de couper le circuit en dehors du balisage et de jeter de la poudre colorée hors des zones attribuées pour cette occasion.

#### **Article 8 : ECO - RESPONSABILITE**

Vous retrouverez divers gestes « écocitoyens » tout au long de la journée. (gobelets recyclés, parcours écocitoyen...)

Par respect de la nature, merci de jeter vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet et d'adopter une attitude « éco responsable » durant l'ensemble de sa participation à l'évènement.

## **Article 9: ANNULATION/REMBOURSEMENT**

La Magic'Color est un évènement extérieur donc possiblement affecté par la météo. La course aura lieu même en cas de pluie. En cas d'incidents climatiques de dernière minute ou en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la mise en place de la manifestation pourrait être remise en cause.

En cas d'annulation par les organisateurs, un remboursement pourra être effectué. Aucun autre remboursement ne sera pris en compte.

## **Article 10: OBLIGATION DU PARTICIPANT**

Chaque participant valide le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Être responsable de son état de santé et de ses effets personnels.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols de toute nature, pendant la manifestation.
- Être en possession d'une assurance personnelle responsabilité civile et assurance accidents corporels les prémunissant contre les risques inhérents à leur participation.

Chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident sur les épreuves et il assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

### **Article 11 : DROIT A L'IMAGE**

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des photos et vidéos faites sur l'événement. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion (utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.
Fait à le
Signature:

